COMMUNE DE GÉNISSIEUX (Drôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-103 du 06/10/2026
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Chemin de Curmond

Le Maire de la commune de GÉNISSIEUX (Drôme),
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- Vu le code de la route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06/11/1992 et modifiée par les textes subséquents,
- Vu la demande datée du 29/09/2026, formulée par la société LDTP Canalisations, représentée par M. LEONCINI, sise 7 Impasse Marie Curie – 26100 ROMANS-sur-ISERE,
- Vu l'intérêt général,
- Considérant les travaux de création de branchement d'eau potable,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera restreinte sur la voie suivante : Chemin de Curmond, du 20/10/2026 au 30/10/2026.

ARTICLE 2 : Pendant cette période, la circulation se fera sur demi-chaussée sur la voie suivante : Chemin de Curmond.

ARTICLE 3 : Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties suivantes : Chemin de Curmond.
Les riverains devront avoir un accès à leur propriété. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 : Le permissionnaire a la charge et la responsabilité de la signalisation de son chantier.

ARTICLE 5 : Le permissionnaire devra nettoyer et remettre en état les dommages résultant de son intervention.

ARTICLE 6 : M. le Maire de la commune de GENISSIEUX et le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :
L'intéressée,
M. le commandant du groupement de gendarmerie,
SDIS 26,

GENISSIEUX, le 06/10/2026,
M. Joseph CELLIER, Maire,
Par délégation, M. Emmanuel GRENIER, Adjoint aux travaux,

MAIRIE DE GÉNISSIEUX (DRÔME)

Affiché en Mairie le : 06/10/2026